



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

**DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA POLICE NATIONALE**

**DIRECTION CENTRALE
DE LA
POLICE JUDICIAIRE**

PV n° 10-00004/ 92

AFFAIRE CONTRE :

X...

corruption

OBJET :

Examen copie de travail du
scellé THALES/ROUGERON/
DEUX



PROCES – VERBAL

D138/

L' An deux mil onze, -----
Le quatorze juin-----
à dix heures -----

10 pages

Nous, Arnaud RYCKEWAERT
Brigadier Chef de Police

en fonction à la
Direction Centrale de la Police Judiciaire
Sous - Direction de Lutte contre la
Criminalité Organisée et la Délinquance Financière
Division Nationale d' Investigations Financières

---Officier de Police Judiciaire en résidence au Ministère de l'Intérieur sis 11, rue des Saussaies 75008 PARIS.-----

---Étant au service,---

---Poursuivant l'enquête préliminaire N° P 09 341 9202/4 délivrée par Monsieur Nicolas HEITZ, Vice Procureur au Parquet de Paris, en date du 28/12/2009.-----

---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale-----

---Procédons à l'analyse de la copie de travail du scellé numéroté THALES ROUGERON DEUX constitué lors de la perquisition du bureau de Monsieur ROUGERON, directeur juridique de THALES INTERNATIONAL.-----

---Constatons notamment dans le dossier « disque C » et le sous dossier nommé « Rémy » un organigramme de l'organisation internationale ASIE de THALES au 30/01/2009. Constatons que **THALES détient à 99,9 % la société THALES INTERNATIONAL SA, qui elle-même détient à 100% la société THALES ASIA HOLDING PTE LTD basée à Singapour qui elle-même détient notamment à 100% les société THALES ASIA PTE LTD basée à Singapour et THALES HONG KONG LTD basée à Hong Kong.**-----

---Précisons que ce scellé contient également la copie de la messagerie de Monsieur ROUGERON Rémy dont sont extraits les éléments suivants :---

---Dans le sous dossier intitulé « SINGAPOUR »-----

---un mail de Arnaud RAFFESTIN directeur juridique de THALES ASIA en date du 29/09/2008 adressé à Marie Ange JOUAN et copie à Rémy ROUGERON et à Soizic LEROMAIN. Monsieur RAFFESTIN informe que la société THALES INTERNATIONAL ASIA PTE LTD, qui signe pour le compte de l'agence régionale des contrats C4 et C5, a changé sa dénomination sociale le 15/09/2008 en **THALES ASIA PTE LTD**. Ce changement de dénomination n'emporte aucune conséquence juridique et contractuelle. Monsieur RAFFESTIN joint à son message la copie du registre du commerce de Singapour.-----

D138 / 2

---Dans le sous dossier intitulé « MALAYSIE »-----
 ---un mail de Arnaud RAFFESTIN, directeur juridique de THALES ASIA HOLDING à SINGAPOUR, daté du 26/05/2010 envoyé à Remy ROUGERON, Raphaël ESKINAZI et Marie Laure BOURGEOIS de THALES, ayant pour objet « discussion ». Ce mail est associé à une pièce jointe, un « mémo mis à jour » daté du 26/05/2010 intitulé SOUS MARIN SCORPENE MALAISIE.-----

---Ce mémo récapitule les dates et les montants du contrat SCORPENE signé entre le consortium constitué de DCNI/IZAR (devenu NAVANTIA)/ PERIMEKAR et le gouvernement malaisien. Il indique également que **DCNI (puis ARMARIS) a confié à THALES INTERNATIONAL, au travers d'un contrat de prestations d'ingénierie commerciale à l'exportation (C5), le soutien commercial du projet de fourniture des sous marins.**----

---Dans ce cadre THALES INTERNATIONAL ASIA a mis en place en novembre 2000, un premier contrat de prestations de services avec la société TERASASI Sdn Bhd basée en Malaisie, lequel contrat a été transféré en novembre 2002, à la société TERASASI HK basée à Hong Kong.---

--- L'actionnaire principal de ces deux sociétés est Monsieur RAZAK BAGINDA. Ce contrat a donné lieu à divers amendements, le dernier datant de décembre 2005. La rémunération totale versée à TERASASI Sdn Bhd a été de 3.816.147 €. Celle versée à ce jour, à TERASASI hk, dans le cadre de ce C4 est de 30.815.411 €. Un reliquat de 3.176.631 € reste dû à ce jour.-----

---Dans le sous dossier intitulé « Contentieux » :-----

---un échange de mails entre Christine GUERRIER de THALES et Arnaud RAFFESTIN, copie à Rémy ROUGERON et Raphaël ESKENAZI notamment, datés du 21/01/2010, ayant pour objet « JASBIR ». Monsieur RAFFESTIN lui adresse deux courriers de JASBIR. Il précise que « JASBIR est un ancien collaborateur de la société TERASASI, société avec laquelle l'agence régionale avait noué des relations contractuelles pour les besoins d'un projet en Malaisie. Ce collaborateur a un litige avec son ancien employeur depuis 2002...et s'est adressé à plusieurs reprises à l'agence régionale aux fins d'obtenir le soutien de celle-ci....THALES ASIA a déjà plusieurs fois répondu à l'intéressé sur le mode suivant : nous n'avons jamais eu de relation contractuelle avec vous...nous ne connaissons que la société TERASASI...nous ne pouvons en rien vous assister dans le différend qui vous oppose à votre ancien employeur... »----

---La réponse de Christine GUERRIER est la suivante « **Il n'y a pas lieu de changer de position. Toutefois puisqu'il nous indique que des représentants /ou salariés de THALES sont susceptibles d'être appelés comme témoins dans sa procédure, il faudrait identifier si parmi les salariés présents en Malaisie certains étaient déjà présents au moment où est né son litige avec son employeur et donc susceptible d'être sub poena par la juridiction locale en tant que témoins et les préparer à ce témoignage.**-----

---Dont acte,-----

L'OPJ




D138/3

---De même suite,-----

---Annexons au présent les différents documents et mails imprimés à partir de la copie de travail du scellé THALES/ROUGERON/DEUX, ainsi que les pièces jointes, ensemble de documents décrits supra.---

---Dont mention,-----

L'OPJ

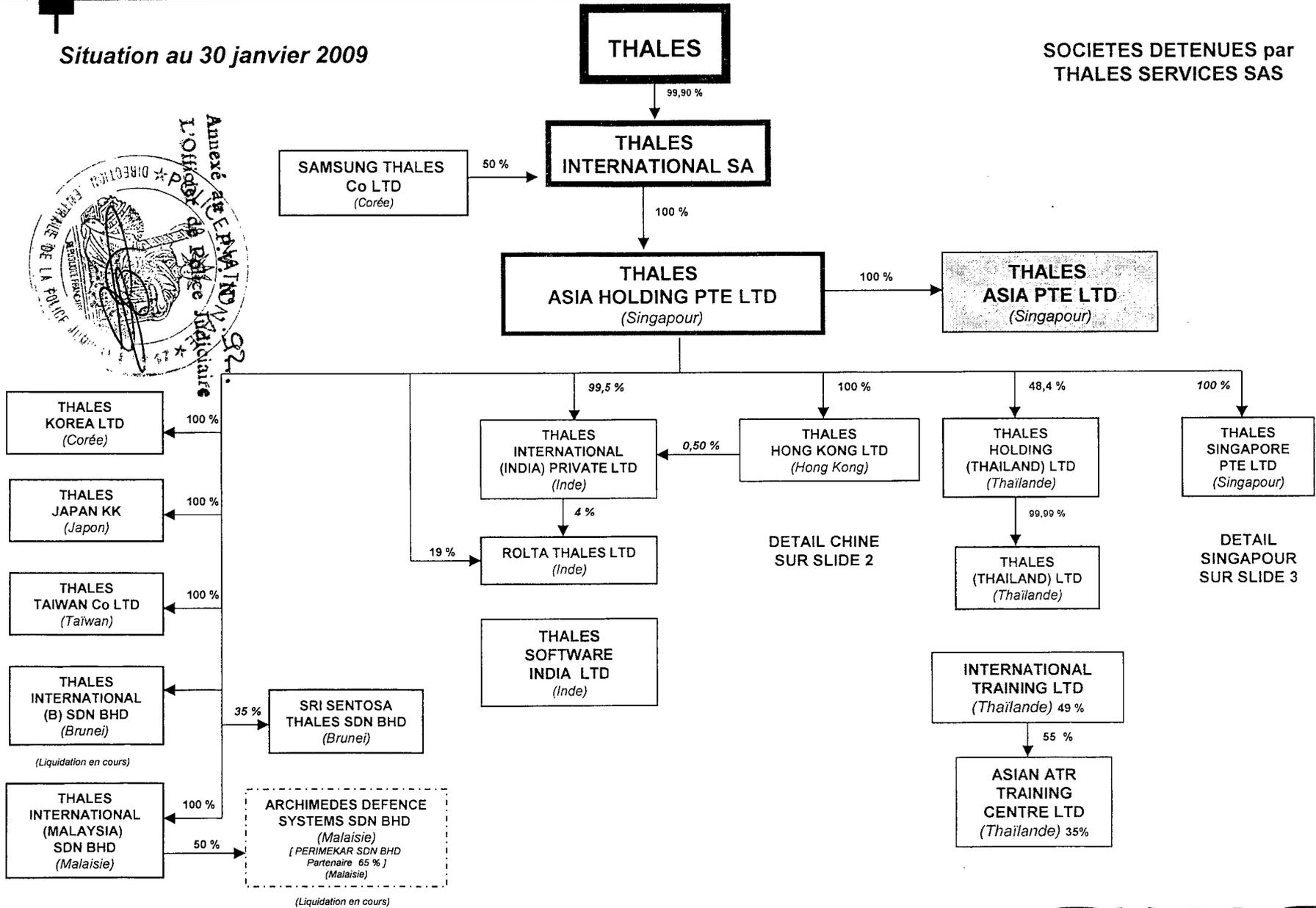


ORGANISATION INTERNATIONALE - ASIE



Situation au 30 janvier 2009

SOCIETES DETENUES par THALES SERVICES SAS



DIRECTION JURIDIQUE / DRC

1) Thales International

FILIALES REGIONALES

THALES

D138/4

D138/5

Sujet : Changement de dénomination

De : Arnaud RAFFESTIN <arnaud.raffestin@thalesgroup.com>

Date : Mon, 29 Sep 2008 14:52:29 +0800

Pour : Marie-Ange JOUAN <marie-ange.jouan@thalesgroup.com>

Copie à : Remy ROUGERON <remy.rougeron@thalesgroup.com>, Soizic Leromain
<soizic.leromain@thalesgroup.com>

Bonjour Marie-Ange,

Je t'informe que la société "Thales International Asia Pte Ltd", qui signe pour le compte de l'agence régionale des contrats C5 et C4, a changé sa dénomination sociale le 15 septembre dernier, en "Thales Asia Pte Ltd".

Ce changement de dénomination n'emporte aucune autre conséquence juridique et contractuelle vis à vis des tiers.

Pour ton info., je t'adresse ci-après la copie du registre du commerce.

Merci par avance de prendre acte de ce changement de dénomination sociale dans tout nouveau C5 ou tout nouvel amendement à un C5 que tu pourras établir.

A bientôt.

--

Arnaud RAFFESTIN

Legal Director

Thales Asia Pte Ltd

152 Beach Road - The Gateway East - #23-01/04

Singapore 189721

Tel : + 65 62 32 80 23

Mobile : + 65 96 28 33 25 / + 33 6 32 54 85 56

Fax : + 65 62 94 40 36

Email : arnaud.raffestin@thalesgroup.com

COI - Thales Asia PL-1.pdf



D 138/6

ACCOUNTING AND CORPORATE REGULATORY AUTHORITY
(ACRA)

biz FILE

Company No: 199002348W

**CERTIFICATE CONFIRMING INCORPORATION OF COMPANY UNDER THE
NEW NAME**

This is to confirm that THALES INTERNATIONAL ASIA PTE LTD
incorporated under the Companies Act on 17/05/1990 did by a special
resolution resolve to change its name to THALES ASIA PTE. LTD. and that
the company is now known by its new name with effect from 15/09/2008.

GIVEN UNDER MY HAND AND SEAL ON 16/09/2008.



**CHUA SIEW YEN
ASSISTANT REGISTRAR
ACCOUNTING AND CORPORATE REGULATORY AUTHORITY (ACRA)
SINGAPORE**



Discussion

D138/7

Sujet : Discussion

De : "RAFFESTIN Arnaud (DHQ)" <arnaud.raffestin@thalesgroup.com>

Date : Wed, 26 May 2010 12:39:00 +0200

Pour : "ROUGERON Remy (DHQ)" <remy.rougeron@thalesgroup.com>, "ESKINAZI Raphael (DHQ)" <raphael.eskinazi@thalesgroup.com>

Copie à : "BOURGEOIS Marie-Laure (DHQ)" <marie-laure.bourgeois@thalesgroup.com>

Rémy, Raphaël,

Comme convenu, vous trouverez ci-joint le memo mis à jour.

A bientôt.

Arnaud RAFFESTIN
Legal Director / Directeur Juridique
Thales Asia Holding
21 Changi North Rise - Singapore 498788
Tel : + 65 65 94 68 91
Mobile : + 65 96 28 33 25 / + 33 6 32 54 85 56
Email : arnaud.raffestin@thalesgroup.com

Memo S.doc



26/05/2010

D138/8

SOUS-MARINS SCORPENE MALAISIE

- Un consortium constitué de DCNI / IZAR (devenu Navantia) / Perimekar a signé un contrat avec le gouvernement Malaisien, le 6 juin 2002 (qui est entré en vigueur le 25/10/2002), pour la fourniture de deux (2) sous-marins Scorpène, ainsi que pour la fourniture de prestations associées de soutien logistique (les sous-marins et les prestations de soutien logistique correspondant à des lots distincts, DCNI / IZAR n'étant concerné que par le lot fourniture des sous-marins).
Un autre contrat pour la fourniture d'un sous-marin d'occasion (type Agosta) (« Ouessant ») a été signé par DCNI le 28/12/2002 (qui est entré en vigueur le 30/10/2003).
Un dernier contrat pour la formation a été signé par DCNI le 7/07/2003 (qui est entré en vigueur le 30/10/2003).

Le montant global de ces trois contrats (incluant les deux soqs-marins Scorpène, le sous-marin Ouessant et la formation, mais excluant les prestations associées de soutien logistique) s'élève à 1.095.680.000 €.

Ces trois contrats ont ensuite été transférés par DCNI à Armaris, à la création de cette dernière.

A notre connaissance, le montant du lot correspondant au soutien logistique des équipes Malaisiennes basées en France et en Espagne s'élève à 114 M. €

- DCNI (puis Armaris) est associé avec son partenaire espagnol Navantia, qui fabrique la partie arrière du sous-marin.
Armaris est le leader et la « design authority » du consortium.

Le premier sous-marin a été assemblé en France et livré à la Malaisie en août 2009.
Le second sous-marin a été assemblé en Espagne et a été livré fin 2009.

- DCNI (puis Armaris) a cknfié à Thales International, au travers d'un contrat de prestations d'ingéniérie commerciale à l'exportation (C5), le soutien commercial de ce projet de fourniture des sous-marins / formation, à l'exclusion des prestations de soutien logistique.

Dans ce cadre, Thales International Asia a mis en place en novembre 2000, un premier contrat de prestations de services, avec la société Terasasi Sdn Bhd basée en Malaisie, lequel contrat a été transféré en novembre 2002, à la société Terasasi HK basée à Hong Konc.

L'actionnaire principal de ces deux sociétés est Mr Razak Baginda.

Ce contrat a donné lieu à divers amendements, le dernier datant de décembre 2005.

La rémunération totale versée à Terasasi Sdn Bhd a été de 3.816.147 €.

Celle versée à ce jour, à Terasasi HK, dans le cadre de ce C4 est de 30.815.411 €. Un reliquat de 3.176.631 € reste dû à ce jour.



D138/9

Sujet : Re: Jasbir

De : Christine GUERRIER <christine.guerrier@thalesgroup.com>

Date : Thu, 21 Jan 2010 18:51:32 +0100

Pour : "RAFFESTIN Arnaud (DHQ)" <arnaud.raffestin@thalesgroup.com>

Copie à : "ROUGERON Remy (DHQ)" <remy.rougeron@thalesgroup.com>, "ESKINAZI Raphael (DHQ) - UNSECURED" <raphael.eskinazi@thalesgroup.com>, "OLLIVIER Jean-Baptiste (DHQ)" <jean-baptiste.ollivier@thalesgroup.com>, "DE BRAQUILANGES Philippe (DHQ)" <philippe.debraquilanges@thalesgroup.com>, "BOURGEOIS Marie-Laure (DHQ)" <marie-laure.bourgeois@thalesgroup.com>

Bonjour Arnaud

Il n'y a en effet pas lieu de changer de position.

Toutefois puisqu'il nous indique que des représentants/ou salariés de Thales sont susceptibles d'être appelés comme témoins dans sa procédure, il faudrait identifier si parmi les salariés présents en Malaisie certains étaient déjà présents au moment où est né son litige avec son employeur et donc susceptible d'être "sub poena" par la juridiction locale en tant que témoins et les préparer à ce témoignage.

A votre disposition pour en parler

RAFFESTIN Arnaud (DHQ) a écrit :

Bonjour Christine,

Je vous transmets ci-après, la copie de 2 courriers adressés à quelques semaines d'intervalle par Jasbir à Philippe de Braquilanges, qui n'en a pris connaissance qu'à son retour de mission en France (i.e le 1^{er} courrier daté du 15 décembre dernier a été envoyé à notre ancienne adresse de Gateway ; le 2nd daté du 18 janvier envoyé à Changi a été reçu plus rapidement).

Je vous rappelle en substance que Jasbir est un ancien collaborateur de la société Terasasi, société avec laquelle l'agence régionale avait noué des relations contractuelles pour les besoins d'un projet en Malaisie.

Ce collaborateur a un litige avec son ancien employeur depuis 2002 à priori ; depuis sept. 2007, et à plusieurs reprises depuis lors (en nov. 2007 et en juillet 2008), Jasbir s'est adressé à plusieurs reprises à l'agence régionale, aux fins d'obtenir le soutien de celle-ci relativement au différend qui l'oppose à son ancien employeur, dans le cadre d'une procédure judiciaire qui est sans cesse repoussée de mois en mois (i.e audience prévue désormais en mai 2010).

Thales Asia a déjà plusieurs fois répondu à l'intéressé sur le mode suivant : « ... nous n'avons jamais eu de relation contractuelle avec vous ... nous ne connaissons que la société Terasasi ... nous ne pouvons en rien vous assister dans le différend qui vous oppose à votre ancien employeur ... ».

Je me propose d'établir une nouvelle fois un projet de réponse à ces deux courriers sur le même mode et de vous l'adresser avant envoi, à toutes fins utiles.

A bientôt.



D138/10

Arnaud RAFFESTIN
Directeur Juridique / Legal Director
THALES ASIA Pte Ltd
21 Changi North Rise - Singapore 498788
Tel (Direct Line) : + 65 65 94 68 91
Mobile : + 65 96 28 33 25 / + 33 6 32 54 85 56
Fax : + 65 62 94 40 36
Email : arnaud.raffestin@thalesgroup.com

--

Christine Guerrier
VP Legal Director-Litigation
Corporate Legal Department

THALES

Tel : +33 (0) 1 57 77 90 21
Fax : +33(0) 1 57 77 88 67
Call center : +33(0) 6 00 03 00 41

